Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20261104-COM2026107-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 4 novembre 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 23 octobre 2026

Le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Serge OLLIVAUX

Absents, excusés : Lizig CLOAREC, Nolwenn BOHEC

Secrétaire de séance : Nelly ROPARS

2026107 - Projet de convention administrative pour déplacement d'un accès sur la propriété située 12 rue Edouard Prigent pour motif d'intérêt général (installation d'un abri bus)

Sylvie MARIGAULT, Maire-Adjoint, expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité dans la Rue Edouard Prigent, est prévu le déplacement de l'arrêt de bus avec création d'un quai bus et installation d'un abri bus en bordure de la propriété située au n° 12 de ladite rue.

L'emplacement prévu pour cette installation condamnerait l'un des accès à la propriété. La commune a proposé au propriétaire la suppression de l'accès existant et la création d'un nouvel accès.

S'agissant d'une demande de la commune pour un motif d'intérêt général, l'intégralité des frais (fournitures et de travaux) liés à cette affaire seraient à sa charge. Le propriétaire a émis verbalement un avis favorable à la proposition de remise en état du mur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le projet de convention
- **AUTORISE** la prise en charge financière de la totalité des travaux liés à la remise en état du mur
- **PRECISE** que les dépenses liées à cette opération seront prélevées à la section Investissement du Budget principal (90400) – opération 219
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20261104-COM2026107-DE

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN, Maire



Nelly ROPARS
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 9 novembre 2026
Et publication ou notification le 9 novembre 2026

